



**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LA MISE EN PLACE D'UN FONDS  
D'INVESTISSEMENT PRIVÉ POUR  
LE CINÉMA QUÉBÉCOIS**

Rapport remis à

M<sup>me</sup> Christine St-Pierre  
ministre de la Culture,  
des Communications  
et de la Condition féminine  
par MM. Pierre Leblanc  
et Daniel Cloutier

Juin 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LA MISE EN PLACE D'UN FONDS  
D'INVESTISSEMENT PRIVÉ POUR  
LE CINÉMA QUÉBÉCOIS**

Rapport remis à

M<sup>me</sup> Christine St-Pierre  
ministre de la Culture,  
des Communications  
et de la Condition féminine  
par MM. Pierre Leblanc  
et Daniel Cloutier

Juin 2007



## Table des matières

1.	<b>HISTORIQUE</b> .....	5
2.	<b>CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL</b> .....	5
3.	<b>GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN PLACE D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ</b> .....	6
	3.1 Les participants .....	6
	3.2 Les démarches effectuées .....	6
	3.2.1 Réunion du 22 mars 2007 .....	6
	3.2.2 Rencontres individuelles .....	7
	3.2.3 Réunion du 1 <sup>er</sup> mai 2007 .....	7
4.	<b>PISTE DE SOLUTIONS</b> .....	10
	4.1 Rappel des objectifs gouvernementaux .....	10
	4.2 La condition préalable à la mise en place d'un fonds : un potentiel de rentabilité	10
	4.2.1 Contribution gouvernementale .....	11
	4.2.2 Productions américaines .....	11
	4.3 Constats .....	12
	4.3.1 Le modèle économique actuel du cinéma québécois n'offre pas de potentiel de rentabilité pour un investisseur privé .....	12
	4.3.2 Un changement au modèle économique du cinéma québécois, une condition préalable pour un fonds efficace .....	13
	4.3.3 Tout changement au modèle économique implique une transformation des pratiques d'affaires .....	13
	4.4 L'avenue : créer une voie alternative au modèle économique actuel .....	14
5.	<b>CONCLUSION</b> .....	15



## 1. HISTORIQUE

Le 20 novembre 2006, la ministre de la Culture et des Communications (MCC) a confié à M. François Macerola le mandat de proposer des pistes de solutions structurantes et novatrices permettant de résoudre les problèmes de financement du cinéma québécois.

Le 5 février 2007, au cours d'une réunion de travail sur le financement du cinéma québécois, en présence notamment du premier ministre du Québec, M. Macerola a rendu public son rapport intitulé : *Pistes d'action – Vers un nouveau modèle d'affaires pour le milieu du cinéma québécois* (rapport Macerola).

Ce document fait ressortir trois grandes pistes d'action, à savoir :

1. Le besoin d'un financement gouvernemental stable;
2. La création d'un fonds d'investissement privé pour financer les productions cinématographiques; et
3. La prise en compte des contributions canadiennes et internationales au financement du cinéma québécois.

Afin de donner suite à la première des trois recommandations, le premier ministre a alors annoncé la récurrence des 10 M\$ d'aide d'urgence au cinéma québécois accordés en octobre 2006.

La ministre a, pour sa part, annoncé la formation de deux groupes de travail visant à la conseiller sur les deuxième et troisième pistes d'action. Elle a demandé que chacun des comités remette un rapport de ses activités à M. Macerola d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2007 afin que ce dernier consolide le tout avant la fin de juin 2007.

## 2. CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Pour chacun des deux groupes de travail, la ministre a nommé les coprésidents suivants :

- Le comité sur le fonds d'investissement privé, coprésidé par M. Pierre Leblanc, directeur général de la Financière des entreprises culturelles (FIDEC), et M. Daniel Cloutier, directeur des médias, de l'audiovisuel et du multimédia du MCCCFC;
- Le comité sur les contributions canadiennes et internationales, coprésidé par M. François Macerola et M<sup>me</sup> Michèle Fortin, présidente-directrice générale de Télé-Québec.

Quant aux membres devant composer les deux groupes, les coprésidents ont convenu que tous les représentants de la chaîne économique devaient être représentés : exploitants de salles, diffuseurs, distributeurs, producteurs, télédiffuseurs et investisseurs publics (Téléfilm, SODEC).

Par la suite, le 20 février 2007, les quatre coprésidents se sont réunis et ont déterminé les personnes qui pourraient siéger à chacun des deux comités; elles ont été contactées et ont toutes accepté l'invitation.

### **3. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN PLACE D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ**

#### **• 3.1 *Les participants***

Outre les coprésidents, les participants à ce groupe de travail sont :

M. Roger Frappier, Max Films  
M. Pierre Even, Cirrus communication  
M. Patrick Roy, Alliance Atlantis Vivafilm  
M. Raffaele Papalia, Les cinémas ciné entreprise  
M<sup>me</sup> Johanne Saint-Laurent, Super Écran – Astral Télé Réseau  
M. Michel Pradier, Téléfilm Canada  
M. Jean-Philippe Normandeau, SODEC  
M<sup>me</sup> Béatrice Couillard, SODEC  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Mathieu, MCCCCF, secrétaire du groupe de travail

#### **• 3.2 *Les démarches effectuées***

##### 3.2.1 Réunion du 22 mars 2007

En introduction, le mandat du comité est présenté, suivi d'échanges afin de s'assurer que tous ont une compréhension commune de celui-ci.

Le mandat :

Étudier les modalités de mise en œuvre d'un fonds d'investissement privé en cinéma. Cela pourrait inclure les démarches suivantes :

Validation du modèle et de son attrait pour les investisseurs privés;  
Élaboration d'un plan d'affaires;  
Démarche auprès des investisseurs privés et du gouvernement;  
Mise en place.

Avant la présentation de la piste d'action identifiée par le rapport Macerola, les coprésidents soulignent que le fonds proposé tire son origine du Forum Métropolitain sur l'industrie cinématographique tenu en 2004 qui avait été conçu pour attirer les productions américaines en sol québécois, alors que le présent mandat vise en priorité les longs métrages québécois : une réalité économique fort différente.

Cependant, il est aussi souligné que le cinéma québécois connaît des succès sans précédent au box-office et qu'une démarche auprès d'investisseurs privés peut recevoir un accueil favorable si le Groupe de travail réussit à développer une proposition d'affaires viable.

Lors de la présentation, les coprésidents insistent particulièrement sur le type d'investisseurs recherchés, à savoir : les investisseurs privés institutionnels. En effet, en raison de la capitalisation envisagée du fonds (50 M\$), une mesure s'adressant à tous les types d'investisseurs (particuliers et sociétés) serait inutilement complexe et entraînerait des coûts de gestion importants, réduisant ainsi l'efficacité de la mesure. De plus, une telle mesure de portée générale serait difficilement recevable par le ministre des Finances. C'est pourquoi, de l'avis des deux coprésidents, aucune mesure s'adressant au grand public n'est souhaitable dans les circonstances.

Il est convenu par les coprésidents, vu l'objectif visé, d'examiner de façon prioritaire le modèle économique du cinéma québécois destiné principalement à une exploitation au Québec.

Sur cette base, diverses discussions sur les aspects du modèle économique en vigueur amènent les participants à convenir que celui-ci, par ses paramètres actuels, offre très peu de place à des investisseurs privés. De l'avis des participants, ce modèle est à peu près identique partout dans le monde, à l'exception des États-Unis, où le cinéma est largement financé par les deniers publics.

En terminant, les coprésidents évoquent l'exploration de nouvelles avenues touchant la chaîne économique et sollicitent des idées à cet égard par voie de courriel.

### 3.2.2 Rencontres individuelles

Pour faciliter l'échange d'idées novatrices et favoriser l'émergence de suggestions audacieuses, les coprésidents rencontrent chacun des membres du groupe individuellement dans les jours qui suivent la première réunion. De ces rencontres, les coprésidents retiennent :

-qu'aucun participant n'identifie un intervenant de la chaîne économique en particulier comme « le » responsable de la problématique. La plupart d'entre eux reconnaissent que le modèle actuel présente un certain « équilibre »;

un « malaise », de la part des participants, à énoncer des propositions et ils émettent le souhait de recevoir une proposition des coprésidents.

### 3.2.3 Réunion du 1<sup>er</sup> mai 2007

Le 1<sup>er</sup> mai 2007, n'ayant reçu aucune proposition tangible, les coprésidents réunissent le groupe de travail pour une seconde rencontre. Dans le but de confirmer l'état de situation du niveau de récupération pour un investisseur potentiel, les coprésidents jugent important d'illustrer les sujets ci-après énoncés.



*Modèle théorique québécois de la chaîne économique*

L'industrie cinématographique fonctionne selon une structure qui lui est propre; elle peut être représentée comme suit<sup>1</sup> :

EXPLOITATION D'UN FILM QUÉBÉCOIS				
Chaîne économique				
Sources de revenus (bruts)	Salle (box-office)	DVD	TV	Autres marchés (éducatif, institutionnel...)
	Variables	Variables	Licence fixe	Variables
↓ ↓ ↓ ↓				
Premier palier	<b>Exploitant de salles</b> 48 % à 55 % du box	<b>Détaillant</b> 40 % du prix de vente	---	---
Deuxième palier	<b>Distributeur</b> C = 35 % du résiduel P&A= variables	<b>Distributeur</b> C = 35 % du résiduel Coûts = 50 % du résiduel	<b>Distributeur</b> C = 30 % Coûts = variables	<b>Distributeur</b> C = variable Coûts = variables
	MG = variable			
Troisième palier	↓ ↓ ↓ ↓	• <b>Producteur</b>		
	frais de gestion = 5 % du résiduel paiement des différés (le cas échéant)			
Quatrième palier	↓			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Producteur : 50 % (couloir de récupération)<sup>2</sup></b></li> <li>• <b>Autres Investisseurs : 50 % (SODEC, Téléfilm...)</b></li> </ul>			
Cinquième palier	↓			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les partenaires au prorata de leur participation et jusqu'à la totalité de leur investissement;</li> <li>• 10 % des subventions à la production sont remises aux producteurs;</li> <li>• Le producteur se rembourse ses dépassements budgétaires;</li> <li>• Le producteur récupère l'équivalent du crédit d'impôt fédéral;</li> <li>• Partage des profits : tous les partenaires au prorata de leur participation (la SODEC attribue 50 % de sa part au producteur).</li> </ul>			

C = Commission  
P&A = dépenses de mise en marché  
MG = minimum garanti (avances)

1. Les données sont celles généralement reconnues par l'industrie et, quoique pouvant varier, elles peuvent servir de balises à titre illustratif.  
2. Avant de passer au palier subséquent de rémunération, le producteur récupère la totalité de son investissement, plus l'équivalent du crédit d'impôt remboursable (CIR) québécois.

*Exercice de démonstration : dix films québécois « commerciaux »*

Afin d'illustrer la réalité québécoise, une analyse des données relatives à dix succès commerciaux a été effectuée. Ces données, qui concernent des productions québécoises qui s'échelonnent de 1998 à 2003, ne tiennent pas compte des revenus d'exploitation tirés de l'exportation (lesquels sont historiquement minimes; à titre d'exemple, deux de ces dix films ont généré ce genre de revenus).

<b>Dix films québécois « commerciaux »</b>				
<b>Total des devis : 48,5 M\$</b>				
<b>Sources de revenus (bruts)</b>	<b>Salle (Box office)</b>	<b>DVD</b>	<b>TV</b>	<b>Autres marchés</b>
	48 M\$	15,5 M\$ <sup>3</sup>	2,5 M\$	0,148 M\$
↓ ↓ ↓ ↓				
<b>Premier palier</b>	<b>Exploitant de salles</b>	<b>Détaillant</b>	<b>---</b>	<b>---</b>
	26,6 M\$ (55 % du box)	4,4 M\$ (40 % du prix détaillant)		
<b>Deuxième palier</b>	<b>Distributeur</b>	<b>Distributeur</b>	<b>Distributeur</b>	<b>Distributeur</b>
	C = 6,8 M\$ (32 % du résiduel)  P&A= 10,2 M\$ (48 % du résiduel)	C + Coûts = 9,3 M\$ (84 % du 11,1 M\$)	C = 0,687 M\$ (27 %)  Coûts = 0,076 M\$ (3 %)	C = 0,074 M\$ (50 %)  Coûts = 0,014 M\$ (10 %)
	MG = 4,7 M\$			
<b>Troisième palier</b>	↓ ↓ ↓ ↓			
	3,3 M\$ = (6,8 % des devis totaux) • <b>Producteur</b> frais de gestion = 0,165 M\$ (5 % du résiduel) paiement des différés = NIL			
<b>Quatrième palier</b>	↓			
	• <b>Producteur = 1,56 M\$</b> • <b>Autres investisseurs = 1,56 M\$ (3,2 %)</b>			
<b>Cinquième palier</b>	NIL			

Source : SODEC

C = Commission  
P&A = dépenses de mise en marché  
MG = minimum garanti (avances)

3. 11,1 M\$ (23 % du box office) + 4,4 M\$ marge bénéficiaire du détaillant = 15,5 M\$.

### *Solde disponible pour l'investisseur sur chaque dollar investi*

À la lumière des résultats obtenus, pour un dollar investi, le montant disponible pour un investisseur représente très peu :

N.B. Ces résultats ont été établis sans tenir compte du minimum garanti (qui doit être habituellement soustrait).

	<b>Salle</b> (box-office)	<b>DVD</b> (sans le bénéfice du détaillant)	<b>TV</b>
<i>Revenu</i>	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$
<i>Solde disponible pour l'investisseur</i>	<u>0.0437 \$</u>	<u>0.0760 \$</u>	<u>0.3320 \$</u>

Source : FIDEC

### *Les données américaines*

Dans le but de comparer globalement la situation québécoise à celle des États-Unis, des données compilées par la Financière des entreprises culturelles (FIDEC) sont soumises aux participants. Évidemment, ces chiffres révèlent des écarts significatifs avec le Québec, notamment quant au pourcentage de revenus par rapport au budget de production provenant de la vente des DVD, des différentes fenêtres « télé » et des préventes internationales.

Après discussion, ces données font globalement consensus chez les participants qui en viennent à la même conclusion : la réalité financière n'offre pas d'occasion intéressante pour un investisseur privé dans ce contexte particulier du Québec.

Les coprésidents insistent donc sur la nécessité de revoir le partage et lancent un nouvel appel à des propositions en ce sens. Bien que de nombreuses réflexions et discussions aient lieu, aucune proposition n'est émise. Les coprésidents annoncent leur intention de soumettre une proposition lors d'une prochaine rencontre.

## **4. PISTE DE SOLUTIONS**

### **• 4.1 Rappel des objectifs gouvernementaux**

Le gouvernement souhaite plus d'investissements privés dans le cinéma québécois pour donner un effet de levier à son aide sélective et fiscale et ce, pour accroître la production annuelle de longs métrages, préserver la diversité des genres et appuyer des réflexes d'affaires.

### **• 4.2 La condition préalable à la mise en place d'un fonds : un potentiel de rentabilité**

Rappelons que le mandat du groupe de travail est de mettre sur pied et de rendre efficace un fonds d'investissement privé. Or, l'efficacité d'un tel fonds passe avant tout par sa capacité à offrir un potentiel de rentabilité intéressant pour les investisseurs privés. C'est pourquoi, avant

d'entreprendre la mise en chantier d'un tel fonds, il faut s'assurer d'être en mesure de susciter l'intérêt des investisseurs privés en offrant une possibilité réelle d'affaires.

À ce titre, il est important de souligner que les investisseurs privés sont en affaires pour faire fructifier leur capital et les objectifs qu'ils poursuivent n'incluent pas l'obligation de contribuer à la vitalité du cinéma québécois. Pour eux, investir dans le cinéma ou un autre domaine, c'est habituellement du pareil au même; ce qui compte, c'est l'occasion d'affaires.

Il est toutefois possible que des investisseurs consentent à investir dans un tel fonds, même si le potentiel de rendement est légèrement inférieur à leurs critères habituels. En effet, la nature du fonds et l'objectif poursuivi peuvent en convaincre certains de renoncer à quelques points de rendement. Il est cependant utopique de croire qu'ils investiraient dans un fonds où une portion des activités présenterait d'entrée de jeu peu de perspectives de récupération du capital investi.

Ainsi, les coprésidents sont d'avis que la mise en place d'un fonds présuppose un modèle économique offrant, sur la base d'hypothèses réalistes, un potentiel de rentabilité pour les investisseurs privés; sinon, ce fonds ne sera jamais efficace.

#### 4.2.1 Contribution gouvernementale

Certes, une carence quant au potentiel de rendement peut être compensée partiellement par des garanties de nature fiscale. Cependant, l'aide fiscale représente de l'aide publique, et le présent mandat vise à inciter les investissements privés. C'est pourquoi les investissements privés et leurs retombées doivent être supérieurs aux coûts gouvernementaux, sans quoi cette mécanique est inutile.

En outre, même dans le cas hypothétique d'une garantie gouvernementale à l'égard du capital investi, la difficulté de recrutement d'investisseurs privés sera toujours présente car, rappelons-le, ces personnes sont en affaires, et laisser « dormir » un capital pendant 10 ans, même s'il y a une garantie de récupération, n'est pas attrayant : la réputation de l'institution et de ses dirigeants est en cause.

On peut imaginer une aide additionnelle de l'État, mais l'élément primordial et fondamental du mandat est d'amener des investissements privés et pour ce faire, la présence d'un potentiel de rentabilité est le « cœur » de l'opération.

#### 4.2.2 Productions américaines

Plusieurs peuvent croire que la présence de productions américaines dans l'éventuel portefeuille de films d'un tel fonds crée une assurance de rentabilité. Encore une fois, la prudence est de mise, car même les films américains présentent des risques assez élevés. À ce sujet, les spécialistes de la production hollywoodienne conviennent :

« [qu']un studio perd de l'argent sur un tiers de sa production, en gagne beaucoup sur un autre tiers et équilibre à peine sur le dernier<sup>4</sup> ».

---

4. *Figaro Économie* du 18 mai 2007.

En outre, le film américain ciblé pour équilibrer le risque du portefeuille d'investissement doit procurer des retombées pour le Québec. Il faut souligner que cette restriction limite l'assiette de productions pouvant être recevables et en accroît le risque.

De plus, il faut ajouter à ce portrait l'engouement que suscite présentement le cinéma américain auprès des investisseurs privés. En effet :

« Près de 10 milliards de dollars ont été misés par les fonds d'investissement sur le cinéma américain en un peu moins de 36 mois<sup>5</sup> ».

Cet engouement est, d'une certaine façon, menaçant, car il risque de créer une « suroffre » de productions dont les performances au box-office risquent d'en décevoir certains; cela pourrait entraîner un retrait massif des investisseurs.

Ainsi, bien que nous ne puissions négliger le potentiel de cet éventuel marché, il ne faut pas, non plus, le considérer comme empreint de garantie.

- **4.3 Constats**

- 4.3.1 Le modèle économique actuel du cinéma québécois n'offre pas de potentiel de rentabilité pour un investisseur privé

À la lumière des discussions avec l'ensemble des participants du groupe de travail ainsi que des analyses effectuées, nous constatons que le modèle économique actuel n'offre pas de potentiel de rentabilité pour un investisseur privé, même pour les films à plus fort potentiel commercial.

De nos analyses (*cf.* tableau 2), il en ressort que sur 10 productions québécoises « à succès », la SODEC et Téléfilm Canada n'ont récupéré que 1,56 M\$ par rapport à un investissement total de 23,2 M\$ (soit : 7,3 M\$ pour la SODEC et 15,9 M\$ pour Téléfilm Canada). Que penser alors d'un portefeuille de films dont la majorité doivent être choisis parmi une production annuelle d'au plus 20 longs métrages québécois dont plusieurs n'ont pas, à prime abord, de vocation purement commerciale?

En outre, dans le contexte actuel, l'écart qui existe entre le remboursement d'un investissement et le bénéfice pouvant en résulter est tellement grand que même une aide fiscale additionnelle et la présence de productions américaines ne peuvent, selon nous, faire complètement contrepois.

---

5. Idem : note précédente.

#### 4.3.2 Un changement au modèle économique du cinéma québécois, une condition préalable pour un fonds efficace

Un impact sur les institutions publiques :

Dans le contexte du modèle économique actuel, si on veut dégager une marge potentiellement bénéficiaire pour les investisseurs privés, il faut nécessairement que la SODEC et Téléfilm Canada consentent à céder leur place dans la chaîne de récupération. En d'autres termes, il faudrait que ces deux organismes renoncent à récupérer toute portion de leurs investissements qui se situe présentement à environ 7 %.

Toutefois, cette éventualité va à l'encontre de l'un des principes énoncés par la ministre qui souhaite plutôt l'amélioration des principes de récupération de l'argent public ayant permis la réalisation d'un film<sup>6</sup>.

#### 4.3.3 Tout changement au modèle économique implique une transformation des pratiques d'affaires

Évidemment, les chiffres évoqués précédemment supposent une renonciation de la part de la SODEC et de Téléfilm Canada et ne règlent pas la problématique de rentabilité puisque le pourcentage qui serait ainsi dégagé pour des investisseurs privés est largement insuffisant. En effet, faut-il rappeler que la SODEC et Téléfilm Canada ne font pas de bénéfice mais perdent environ 93 % de leurs investissements.

C'est pourquoi, avant de penser uniquement aux mesures accessoires (aide fiscale, productions américaines), il y a lieu d'interpeller d'autres intervenants de la chaîne économique. Or, dans le cadre de nos travaux, rien ne nous laisse croire que le problème provienne d'un ou de plusieurs intervenants en particulier. Au contraire, tous semblent convenir que le modèle actuel est assez équitable, sauf pour les investisseurs.

Par conséquent, il faudrait que l'ensemble des intervenants consentent à renoncer à une portion de leur récupération au bénéfice d'investisseurs privés. À cet égard, aucun consensus ni même aucune proposition n'a émergé de nos rencontres.

En conséquence, l'option d'imposer à tous les intervenants, par la voie des conditions et règles des institutions publiques, un nouveau partage de la distribution de valeur permettant d'envisager qu'une portion du coût de production de films québécois soit investie par le fonds, a été évoquée. Cette option peut s'avérer périlleuse si l'assentiment des intervenants n'est pas obtenu au préalable, considérant que nous sommes dans un système où l'équilibre est très fragile. Par ailleurs, si cette voie était retenue, il faudrait d'abord approfondir l'analyse de la distribution de valeur à chacun des intervenants, mandat que n'avait clairement pas le groupe de travail.

En ce sens, il apparaît plus réaliste de proposer non pas un nouveau modèle unique s'appliquant à tous les projets, mais plutôt une voie alternative ayant des avantages particuliers pouvant intéresser volontairement certains promoteurs.

---

6. *Pistes d'action vers un nouveau modèle d'affaires pour le milieu du cinéma québécois*, page 5.

- **4.4 L'avenue : créer une voie alternative au modèle économique actuel**

De l'avis des coprésidents, une telle possibilité devrait avoir certaines caractéristiques :

- une approche volontaire;
- la négociation entre les parties et les risques pris par chacun seraient privés;
- l'investissement privé devrait être récupéré avec un potentiel de rendement et ne saurait dans plusieurs cas dépasser un seuil relativement bas (env. 1 M\$);
- l'investissement privé serait une condition à la contribution financière de la SODEC et de Téléfilm Canada.

Il est également suggéré de ne pas créer une nouvelle structure, mais plutôt de confier à un intervenant existant la gestion de sommes qui proviendraient d'investisseurs privés institutionnels (sommes ayant été sollicitées par le gestionnaire) ainsi que de la SODEC et de Téléfilm Canada.

Les sommes appariées par la SODEC et Téléfilm Canada seraient versées au gestionnaire de façon définitive, motivant ainsi leur utilisation par les producteurs dans le contexte d'une relation d'affaires différente avec un investisseur et excluant le retour des sommes inutilisées à ces deux organismes.

Sur une base volontaire, les producteurs à la recherche de financement pour leur long métrage pourraient s'adresser au gestionnaire plutôt qu'à la SODEC ou à Téléfilm Canada. Ils consentiraient alors à une négociation d'affaires avec le gestionnaire, ce qui impliquerait vraisemblablement des pourparlers avec plusieurs et même l'ensemble des intervenants de la chaîne économique.

En fait, la décision du gestionnaire de financer ou non une production cinématographique québécoise serait une décision d'affaires reposant sur une perspective raisonnable de rentabilité pour la portion de son investissement privé.

Selon les coprésidents, un tel mécanisme, dont le facteur clef de motivation serait la capacité du gestionnaire à obtenir des sommes institutionnelles, forcerait le jeu de la négociation sur une base d'affaires et appuierait le développement de réflexes d'affaires.

En regard des investisseurs, nous pourrions envisager une certaine forme d'accompagnement du gouvernement vu le caractère innovateur de ce fonds visant à appuyer une proposition d'affaires acceptable. Un mécanisme de déduction accélérée de leur investissement pour les investisseurs privés pourrait être envisagé, ou bien une contribution gouvernementale appariée aux investissements privés dont la récupération serait subordonnée à la récupération du capital des investisseurs privés et d'un certain rendement.

Toutefois, avant d'entreprendre l'étude de ces suggestions, la prochaine étape serait nécessairement de poursuivre et de raffiner la réflexion avec la SODEC et Téléfilm Canada afin d'en dégager consensus et paramètres.

## 5. CONCLUSION

Nous considérons que la piste suggérée dans le présent rapport respecte la grande majorité des principes évoqués par la ministre de la Culture et des Communications lorsqu'elle a confié à M. François Macerola le mandat de proposer des pistes de réflexion à l'égard du financement du cinéma québécois.

De plus, nous tenons à indiquer que les représentants du milieu participant au groupe de travail ont approuvé la proposition et la poursuite du travail de réflexion préalable à sa mise en œuvre.



